

Le Pays de La Meije

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

La Grave et Villar D'Arène

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2021

Présents : Olivier FONS, Michel Gonnet, Philippe SIONNET, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Sylvie MATHON, Stéphane FERRIER, Béatrice ALBERT, Valérie BUCH

Excusés : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

Approbation du précédent compte rendu.

DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration le Conseil syndical décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de compléter la délibération 35.2020 du 18 août 2020 et de confier à Monsieur le Président les délégations suivantes :

De signer des conventions dont l'impact financier a été prévu du budget prévisionnel dans tous les domaines à l'exception des compétences suivantes :

- Le vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- L'approbation du compte administratif
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du CGCT
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI
- L'adhésion de l'EPCI à un établissement public
- La délégation de la gestion d'un service public

Accord des membres du conseil.

REPLACEMENT VEHICULE

Monsieur Le Président expose aux membres du conseil la nécessité de remplacer le véhicule 4X4 actuel qui a été refusé au contrôle technique.

Après prospection et comparaison il propose d'acheter un nouveau véhicule par le biais d'un crédit-bail sur 37 mois (1 010.73€/mois) avec option d'achat à 3 658.00€.

Accord des membres du conseil.

DECISION MODIFICATIVE

Il convient de régulariser l'emprunt relatif au crédit FCTVA souscrit dans le cadre de la construction du groupe scolaire et de procéder à un virement de crédit d'un montant de 2 755.87€ entre le chapitre 11 et le chapitre 66. Aucun crédit supplémentaire n'est nécessaire. Accord des membres du conseil.

PLAN DE FINANCEMENT VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil qu'une première délibération avait été prise le 8 février 2021 pour un voyage prévu au printemps 2021. Celui-ci a été repoussé pour raisons sanitaires.

Il présente aux membres du conseil le plan de financement modifié qui impacte de SIVOM de 464€:

Dates : 27 septembre au 1^{er} octobre 2021

Lieu : St Michel l'Observatoire (04)

Coût : Séjour = 6 647,60€ TTC

Transport = 1 700€ TTC

Il propose une participation des familles de 87€ pour un enfant, 154€ pour deux enfants et 191€ pour trois enfants.

L'association Sou des écoles a fait savoir qu'elle était prête à financer les activités astronomiques.

Il propose donc le plan de financement suivant : coût total 8 347,60€

Parents 2 219,00€

Sous des écoles 2 073,60€

SIVOM 4 055,00€

Accord des membres du conseil.

RISQUES STATUTAIRES

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a négocié, pour les collectivités qui le souhaitent, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt de maladie des agents.

Au vu des simulations effectuées, il est proposé de conserver les garanties actuelles :

Assiette de la cotisation : traitement indiciaire et nouvelle bonification indiciaire

Durée de la franchise : 15 jours en maladie ordinaire pour les agents titulaires et 10 jours pour les contractuels.

Accord des membres du conseil.

CONVENTION LAVERIE

Pour les besoins de différents services du SIVOM : service technique, ski de fond, école etc..., le SIVOM a besoin de faire appel aux services de la laverie pour des prestations de blanchisserie.

Ces prestations peuvent s'étendre à des prestations de ménage en cas d'absence de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments. Accord des membres du conseil.

CONVENTION SEL DE DENEIGEMENT

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de conventionner avec le Département afin que celui-ci autorise le SIVOM à prélever le sel de déneigement ou le granulat de gravillonnage nécessaire au traitement de la voirie.

Il précise que cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable chaque année par reconduction tacite, sans que la durée ne puisse excéder 3 ans. Accord des membres du conseil.

CONVENTION SERVICE AIDE A L'ARCHIVAGE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes a créé un service Archives qui a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage.

Les archives publiques sont inaliénables et imprescriptibles. Elles appartiennent de plein droit à la collectivité, qui doit en assurer elle-même la conservation et la mise en valeur (code du patrimoine, article L. 216-6 modifié par la loi du 25 juillet 2008, article 6). La structure doit notamment prévoir les frais de conservation – dépenses obligatoires – qui vont de l'achat des boîtes de classement à la restauration des documents, en passant par l'aménagement d'un local.

Le Président est responsable au civil et au pénal du maintien de l'intégrité des archives de la structure.

Tous ces travaux se font sous le contrôle scientifique et technique du Directeur des archives départementales.

Les tarifs du service Archives pour l'année 2021 sont :

Tarifs des prestations du Service Archives	
Traitement des archives	250 €/ jour
Formation du personnel	400 € / jour
Mise en valeur du patrimoine	200 € / jour

Le Conseil Syndical après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

Accepte d'adhérer au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes-Alpes,

Autorise Monsieur le Président à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

MISES A DISPOSITION

Comme les années précédentes, des agents du SIVOM vont être mis à disposition de la Régie des remontées mécaniques des stations villages de la Haute Romanche.

Le Conseil Syndical, autorise le Président à signer les conventions de mises à dispositions auprès de la régie des remontées mécaniques pour l'hiver 2021/2022.

AFFAIRES DIVERSES

Trois réunions vont être programmées prochainement :

- Affaires scolaires : pour évoquer des points en lien avec la cantine scolaire, le transport scolaire.
- Contrat informatique : maintenance, messagerie, site web.
- Ski de fond : préparation de la saison.